Mai

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **40 (1911)**

Heft 9

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

XI. Instruction civique (garçons). — *Cours moyen* — Programme général.

Cours supérieur. — Cours commun avec le cours moyen. — La Confédération.

XII. Dessin. — Programme officiel, pages 31 à 33.

XIII. Chant. — Nombreux exercices de solfège. — Etude théorique et pratique des chants à étudier, qu'un prochain numéro du Bulletin pédagogique publiera. — Messe des Morts. — Cantiques et autres morceaux, laissés à l'initiative de chaque maître.

XIV. Gymnastique. — Programme prescrit par la Direction de l'Instruction publique.

B. Le présent programme, réparti par mois, sera annexé au « Journal de classe ».

Inspectorat scolaire du IVme arrondissement.
A. Perriard.

MAI

Suavement le charme nous pénètre
En tièdes flots rosant notre avenir;
Il fait si bon revivre en ce bien être :
Le cœur lassé de heurts se sent renaître
Mêlant l'espoir à plus d'un souvenir...

Les souvenirs sont les Mai d'un autre âge
Dont les parfums survécurent au temps...
O les doux Mai! O l'enivrant mirage!
Comme ils cachaient les cahots du voyage
Sous le velours d'un radieux printemps...

Mais trève ici de retours en arrière,
De souvenirs, échos des jours lointains!
Le mois des fleurs en forçant la barrière
A nuancé sa robe printanière
Des tons perlés aux larmes des matins.

Son premier jour qui charmait notre enfance
Eveille encor les enfantins désirs;
Yeux bleus, fronts purs décorés d'innocence
Vont espaçant, bercés par l'espérance,
De vieux refrains et de nouveaux plaisirs!

Riches décors, souveraine harmonie
Vous vous fondez dans un hymne d'amour,
Tel un encens qu'une terre bénie
Renvoie alors vers la voûte infinie
D'où Dieu sourit au paternel séjour!

O Mai charmeur! Berceuse est la musique
De ton aurore au rose veloûté
Car l'astre-roi de son souffle magique
Baignant d'éçlairs le glacier helvétique
S'unit aux voix des chantres de l'été?

O bruits confus des vallons solitaires,
Senteurs des prés, arômes des forêts,
En ses transports l'âme en vain veut se taire,
Elle s'unit aux ambiants mystères
En confiant aux zéphirs ses secrets...

Et dans les flots chauds de blonde lumière,
En écoutant ses amis les oiseaux,
Dans l'opulence où la nature entière
Jette à l'azur l'encens de sa prière
Elle pressent des horizons plus beaux.....

Si ta fraîcheur, divine, immaculée,
Mois enchanté, nous réjouit toujours,
Que sera donc, à nos yeux dévoilée,
Cette patrie où notre âme envolée
Revêtira ses immortels atours?

J. Michel,

ÉCHOS DE LA PRESSE

Tolstoï et les punitions à l'école. — Tolstoï n'infligeait jamais une punition à ses élèves d'Yasnaïa-Poliana, même lorsqu'ils s'étaient rendus coupables de fautes graves. Une fois ou deux cependant — nous assure M. E. Cuny dans *l'Education* — il dut y avoir recours pour accorder quelque satisfaction à la majorité des écoliers qui réclamaient le châtiment des coupables. Voici ce qui se produisit dans une de ces occasions. Depuis quelque temps on constatait de nombreux vols en classe. On finit par découvrir le voleur. Devant l'indignation de tous les enfants, Tolstoï consent à sévir et il demande aux élèves de fixer eux-mêmes la punition. On propose les verges. C'était obliger le fondateur à renier toute son œuvre pédagogique, il ne put y consentir. Néanmoins, comme il fallait punir, on finit par décider qu'on attacherait, sur le dos du coupable, un écriteau portant le mot « voleur ». La sentence prononcée fut immédiatement exécutée. Mais Tolstoï, regrettant sa « faiblesse », s'empressa d'arracher l'écriteau.

« Je regardai — dira-t-il plus tard en parlant de cet incident — la figure du condamné. Il était pâle, ses yeux exprimaient la souffrance et la colère, et il me rappela les galériens. J'en fus si honteux que j'arrachai l'écriteau en lui disant qu'il pouvait aller où il voulait. Je compris alors, non avec ma raison, mais avec tout mon être que je n'avais pas le droit de faire souffrir ce pauvre enfant, que je n'avais pas le droit d'en faire